



**Mairie d'Offlanges - Place Charles Boisseau - 39 290**

☎ 03.84.70.36.29 [mairie.offlanges@wanadoo.fr](mailto:mairie.offlanges@wanadoo.fr)

Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

## **Rappel des règles d'urbanisme**

Tout projet de construction, d'extension ou de modification intérieure ou extérieure doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

- ✓ **Nouvelles constructions** : garage, abri de jardin, piscine, ...
- ✓ **Rénovations ou extensions** : agrandissement d'une maison, aménagement des combles...
- ✓ **Modifications extérieures** : changement de fenêtres, ravalement de façade, installation de clôtures.

Ne pas déclarer ces travaux est une infraction au Code de l'urbanisme, pouvant entraîner des amendes, voire une obligation de remise en état des lieux. Pour plus de détails ou pour déposer votre déclaration, rendez-vous en mairie ou :

### **DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE**

#### **Où déposer mon dossier en ligne ?**

- Sur le « **Guichet unique** » accessible sur le site internet  
<https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>

#### **Comment procéder ?**

- Renseignez-vous en mairie sur le type de dossier à déposer pour vos travaux (DP, PC...) ou sur  
<https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>
- Préparez les différents documents à joindre (plan de situation, plan masse, photographies, etc.)  
1 document = 1 fichier
- Créez votre compte personnel sur le « **Guichet unique** » et saisissez votre dossier

Besoin d'aide ? [ads@grand-dole.fr](mailto:ads@grand-dole.fr) ou 03 84 79 79 46



Vous remerciant par avance pour le respect  
de cette réglementation,  
Le Maire, THABARD Jean-Claude

